



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

télétravail

Question écrite n° 113590

Texte de la question

M. David Douillet attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur le travail à domicile. Les nombreuses évolutions technologiques développées ces vingt dernières années permettent aujourd'hui de travailler à domicile aussi efficacement que sur son lieu de travail. Malgré cela, en France, le télétravail reste très marginal et bien souvent les entreprises découragent ceux qui voudraient travailler à domicile. Or le télétravail pourrait être très bénéfique sur plusieurs points. Tout d'abord, cela permettrait de désengorger les transports en commun ainsi que les routes. D'autre part, cela pourrait significativement réduire les problèmes liés au stress au travail. Ainsi, il lui demande de lui indiquer s'il envisage de prendre des mesures afin de mettre davantage en avant le télétravail, et d'inciter les entreprises à le proposer à leurs salariés.

Données clés

Auteur : [M. David Douillet](#)

Circonscription : Yvelines (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 113590

Rubrique : Travail

Ministère interrogé : Travail, emploi et santé

Ministère attributaire : Travail, emploi et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 juillet 2011, page 7084

Question retirée le : 2 août 2011 (Fin de mandat)